



Covid-19: protocole allégé à l'école à partir de mardi

Paris, 20 sept. 2020 (AFP) -

Les règles concernant les cas contacts à un élève porteur du Covid-19 vont être assouplies dans les écoles maternelles et élémentaires à partir de mardi, a annoncé dimanche soir le ministère de l'Education.

Lorsqu'un enfant sera testé positif, sa classe pourra "continuer de se tenir normalement pour les autres élèves, qui ne sont plus considérés comme cas contacts", a indiqué le ministère dans un communiqué.

Jusqu'à présent, si un élève était considéré comme "cas contact", il ne pouvait revenir à l'école que si un test, réalisé sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé, était négatif.

"Le protocole d'identification des personnes cas contacts, leur isolement éventuel, la fermeture possible de classes, voire d'écoles, sera toutefois appliqué lorsque qu'il y aura au moins trois cas confirmés dans la même classe" venant de différentes familles, poursuit le ministère.

Par ailleurs, un enseignant de maternelle ou de primaire portant un masque et ayant côtoyé un élève non-masqué positif au Covid-19 ne sera plus considéré comme un cas contact et ne sera plus invité à s'isoler, précise-t-il.

Ces nouvelles règles s'appuient, précise le ministère, sur un avis du Haut conseil pour la santé publique (HSCP) daté de jeudi, selon lequel "les enfants sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la transmission du SARS-CoV-2".

Ces évolutions avaient été esquissées en fin de semaine par le ministre de la Santé Olivier Véran. Elles visent à faire baisser les fermetures de classe pour cause de Covid-19.

Selon les derniers chiffres officiels, 89 établissements scolaires - publics et privés sous contrat - sont actuellement fermés en France en raison de cas de contamination par le coronavirus (sur un total de 61.500), dont 76 écoles.

alv/pa/dlm

Afp le 20 sept. 20 à 22 45.